

NOUS CONTACTER

VOS AGENTS GÉNÉRAUX
D'ASSURANCE EXCLUSIFS
AXA FRANCE

EI- FONTANILLE DELPHINE, XAVIER

205 AV VICTOR HUGO

46500 GRAMAT

☎ 05 65 38 82 38

VOTRE CONTACT SINISTRE

☎ 09 70 82 03 40

ASSISTANCE 24h/24 7j/7

☎ 01 55 92 26 92



Assurance et Banque

MME DESTREL PASCALE
128 RUE DU GRAND TILLEUL
LE CLOS DU CHEVALIER
46500 LE BASTIT

LE 6 NOVEMBRE 2025

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat

MON AUTO

21194467304

Votre immatriculation

FC-366-RT

Période du

01/12/2025 au 30/11/2026

Votre référence Client

2871921804

Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant
votre Espace Client sur
axa.fr ou l'**appli Mon AXA**



Votre + AXA

Avantage fidélité !

4 ans sans sinistre, c'est
-30 % sur vos franchises si
un garage partenaire AXA
effectue les réparations
(-20 % dans un autre
garage).

Selon clauses et conditions du contrat

AVIS D'ÉCHÉANCE DE COTISATION

Votre NISSAN NAVARA



Chère Madame,

Vous nous faites confiance pour l'assurance de votre automobile, nous vous en remercions.

Votre contrat est renouvelé pour 1 an et sa cotisation annuelle est de **579,28 € TTC**. Celle-ci tient compte de votre coefficient de réduction-majoration (bonus-malus) de 0,50. Vous en trouverez le détail au verso.

Nous vous remercions d'effectuer votre paiement dès réception de cet avis à l'aide du mandat que vous trouverez en page suivante.

Important : votre tarif intègre l'augmentation de la cotisation additionnelle Catastrophes naturelles décidée par l'État. Retrouvez le détail ci-après.

Cet avis d'échéance tient lieu de quittance après réception de votre paiement.

Bien cordialement,

Pour l'assureur, par délégation, vos Agents Généraux AXA France

Votre cotisation annuelle

Cotisation HT	500,11 €
+ Taxes	72,67 €
+ Contribution Attentat	6,50 €
Cotisation TTC	579,28 €

Vos Agents Généraux sont soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Ils sont rémunérés par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non monétaires.

Plus d'informations au verso



Détails de votre cotisation annuelle

Cotisation HT annuelle hors application du bonus-malus ⁽¹⁾	911,07 €
dont :	
▪ Cotisation (prime de référence) éligible au bonus-malus de 0,50 correspondant à 50 % de bonus	821,92 €
▪ Cotisation non éligible au bonus-malus	89,15 €
Votre cotisation HT ((821,92 € x 0,50) + 89,15 €) incluant la garantie Assistance de 27,74 € HT	500,11 €
+ Taxes incluant la TVA pour la garantie Assistance de 5,55 € (TVA à 20 %), la TSCA et la contribution Attentat	79,17 €
Votre cotisation TTC annuelle incluant les garanties suivantes : Catastrophe naturelle (2,99 € TTC), Défense pénale et Recours suite à accident (16,13 € TTC), Assistance (33,29 € TTC), contribution Attentat (6,50 €).	579,28 €

(1) Selon l'article 3 de l'annexe à l'article A 121-1 du Code des assurances, seules les primes des garanties responsabilité civile, dommages au véhicule, vol, incendie, bris de glace et catastrophes naturelles sont soumises au bonus-malus.

À noter : les montants sont arrondis ⁽²⁾.

Nos obligations et montant de la franchise en cas de catastrophes naturelles

Nous devons missionner un expert dans un délai d'1 mois maximum après la réception de la déclaration de sinistre ou de la date d'arrêté de catastrophe naturelle.

Après expertise, nous recevons, de la part de l'expert, un rapport estimatif du montant des dégâts ou des pertes que vous avez subis. Nous avons alors 2 mois pour vous verser un acompte sur les frais éventuels.

Si l'expert remet son rapport avant la date de publication de l'arrêté de catastrophe naturelle, les 2 mois débutent à compter de la date de l'arrêté.

En cas de litige concernant la garantie catastrophe naturelle ou si vous contestez les conclusions de ce rapport, vous pouvez demander une contre-expertise et vous faire assister par un expert de votre choix.

Nous vous envoyons ensuite une proposition d'indemnisation. Dès réception de votre accord sur cette proposition, nous avons 1 mois pour solliciter une entreprise de réparation ou 21 jours pour vous verser le montant défini, déduction faite de la franchise.

Le montant de la franchise est fixé à 380 €.

Article L113-15-1 du Code des assurances : Non reconduction du contrat à tacite reconduction

Le contrat est renouvelé chaque année par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez d'un délai de 20 jours suivant la date d'envoi de votre avis d'échéance principale, le cachet de la poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre, tout autre support durable ou moyen prévu à l'article L113-14 du Code des assurances.

Article L113-15-2 du Code des assurances : Résiliation du contrat

Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier votre contrat sans frais ni pénalités.

Article L211-5-1 du Code des assurances : Libre choix du réparateur

En cas de dommages garantis par votre contrat, vous avez la faculté de choisir votre réparateur automobile professionnel.



Comment régler votre cotisation ?

EN LIGNE EN QUELQUES CLICS

avec l'application Mon AXA ou sur l'Espace Client axa.fr



Par prélèvement automatique

Payez vos cotisations sans y penser. Une fois mise en place, cette opération est valable pour l'échéance en cours et les suivantes.



Par prélèvement unique

Choisissez simplement un RIB déjà enregistré ou ajoutez-en un pour payer la cotisation sélectionnée.



Par carte bancaire

Choisissez la cotisation à régler puis renseignez les informations de votre carte. Celle-ci ne sera pas enregistrée.

Simple,
rapide,
optez pour
l'application
Mon AXA



Sur l'application Mon AXA, cliquez sur votre contrat puis sur « Démarches > Payer mes cotisations ».

Depuis votre Espace Client sur axa.fr, sélectionnez votre contrat puis cliquez sur « Payer mes cotisations ».

OU PAR COURRIER



Par prélèvement automatique ou ponctuel

- Selon votre choix, cochez la case « Prélèvement automatique » ou « TIP SEPA » sur le Mandat SEPA ci-dessous
- Dater et signez-le.
- Envoyez-le dans l'enveloppe jointe.

Si vos coordonnées bancaires sont inexactes ou manquantes sur le mandat, ajoutez un relevé d'identité bancaire (RIB)



Par chèque (+ TIP SEPA)

- Libellez votre chèque à l'ordre d'AXA avec votre numéro de contrat au dos : 0000021194467304.
- Glissez-le, dans l'enveloppe jointe, avec le Mandat SEPA **non coché, non daté, non signé** et envoyez le tout.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher de votre interlocuteur habituel.

En cas de
modification
ou d'absence
de vos
coordonnées
bancaires,
joindre un
Relevé
d'Identité
Bancaire

Mandat de prélèvement SEPA

IBAN : [JOINDRE UN RIB]

RUM : 01AX000000000081363960 91

ICS : FR14ZZZ391832

REF : 011225000002119446730420 76

EMETTEUR : 112020 005 00057928 39

PAYEUR : MME DESTREL PASCALE

Contrat n° : 0000021194467304 / 005

MME DESTREL PASCALE
128 RUE DU GRAND TILLEUL LE CLOS DU
CHEVALIER
46500 LE BASTIT

AXA FRANCE 112020
TSA 90901
92897 NANTERRE CEDEX 9



Date : _____
Lieu : _____
Signature : _____

Je choisis le mode de paiement : (cochez la case de votre choix)



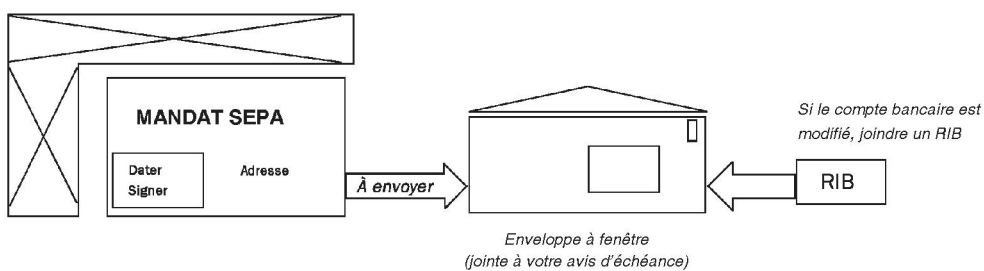
Prélèvement automatique



TIP SEPA

Prélèvement ponctuel
d'un montant de 579,28 €

MODALITES DE REGLEMENT



Mandat de prélèvement SEPA récurrent ou ponctuel (selon votre choix au recto de ce document) : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'AXA. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.